



VILLE DE MONT DE MARSAN

Délibération du Conseil Municipal du 04 novembre 2025

N° DEL2025/11-0259

L'an deux mille vingt-cinq le quatre novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Charles DAYOT, Maire.

Date de la convocation : mardi 28 octobre 2025

Présents :

Charles DAYOT, Marie-Christine BOURDIEU, Farid HEBA, Nathalie GASS, Gilles CHAUVIN, Philippe DE MARNIX, Christophe HOURCADE, Marie-Christine HARAMBAT, Philippe EYRAUD, Jean-Marie BATBY, Jean-Jacques GOURDON, Éliane DARTEYRON, Chantal PLANCHENAU, Jeanine LAMAISSON, Bruno ROUFFIAT, Marie-Pierre GAZO, Nathalie GARCIA, Delphine LEBLANC, Hicham LAMSIKA, Marina BANCON, Mathieu ARA, Pierre MERLET-BONNAN, Mathis CAPDEVILLE, Alain BACHE, Frédéric DUTIN, Céline PIOT, Jean-Noël CAPDEVILLE, Bruno MINDE, Valérie BONNEMAISON

Excusés avec procuration :

Pascale HAURIE a donné pouvoir à Nathalie GASS; Catherine PICQUET a donné pouvoir à Christophe HOURCADE; Claudie BREQUE a donné pouvoir à Charles DAYOT; Geneviève DARRIEUSSECQ a donné pouvoir à Mathieu ARA; Françoise LATRABE a donné pouvoir à Jean-Noël CAPDEVILLE

Absent :

Hervé BAYARD

Secrétaire de séance : Mathis CAPDEVILLE, Conseiller Municipal

Nombre de membres en exercice	35
<u>Présents</u>	<u>29</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>5</u>
<u>Votants</u>	<u>34</u>



INSCRIPTION A L'INVENTAIRE REGLEMENTAIRE DU MUSEE DESPIAU-WLERICK DE TROIS OEUVRES DONNEES PAR LA SOCIETE DES AMIS DU MUSEE DESPIAU-WLERICK.

Rapporteur : Philippe DE MARNIX

Fondée en 2017, la société des amis du musée Despiau-Wlérick assure par ses statuts la promotion et la diffusion des actions du musée, lui apportant également un soutien en matière d'acquisition d'œuvres pour compléter sa collection.

En mai 2025, la société a ainsi pu acquérir en vente publique à Paris trois œuvres permettant de compléter le fonds de sculpture figurative dans la perspective de la réouverture du musée sur deux axes spécifiques : les esquisses sculptées et les arts graphiques.

Afin d'enrichir les collections du musée Despiau-Wlérick, il est proposé d'inscrire ces trois œuvres à l'inventaire réglementaire du musée :

- **Alfred-Auguste Janniot (1889-1969)**, *La muse Uranie*, esquisse en plâtre polychrome,
- **André Bizette-Lindet (1906-1998)**, *Le roi d'Ys*, esquisse pour un décor de théâtre, plâtre,
- **Carlo Sarrabezolles (1888-1971)**, *Etude pour les Eléments (1937)*, dessin au crayon et rehauts de craie blanche

Vu le Code du Patrimoine, et notamment ses articles L.451-2 et D.451-16,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la décision n° 2025/07-0158 de Monsieur le Maire de Mont de Marsan acceptant le don de la société des amis du musée Despiau-Wlérick,

Vu l'avis de la commission « culture, animation, vie associative, patrimoine, traditions locales » en date du 29 octobre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 - AUTORISER l'inscription de cette œuvre à l'inventaire du musée Despiau-Wlérick, après avis favorable de la Commission Scientifique Régionale Acquisitions des musées de France de Nouvelle-Aquitaine,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le 17/11/2025

ID : 040-214001927-20251104-251104H1905H1-DE



**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL.**

Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».